

MES PROCHES DEVRONT-ILS FAIRE L'AVANCE DE MES FRAIS D'OBSEQUES ?

Tout l'intérêt de la garantie MGAS Obsèques est de décharger vos proches du règlement des obsèques. Pour cela, il leur suffira de transmettre à la MGAS la facture de l'entreprise de pompes funèbres avec les autres pièces du dossier. Le capital sera alors versé directement à l'entreprise des pompes funèbres.

PEUT-ON UTILISER LE CAPITAL SOUSCRIT POUR AUTRE CHOSE QUE LES OBSEQUES ?

Non, votre garantie MGAS Obsèques a pour objectif de financer exclusivement les obsèques, c'est-à-dire les frais funéraires. Votre capital souscrit est versé dans la limite des frais engagés pour les obsèques à la personne ayant acquitté la facture ou directement à l'entreprise de pompes funèbres.

LE CAPITAL VERSÉ EST-IL IMPOSABLE ?

Non, le capital versé servant au règlement des obsèques n'entre pas dans la succession et n'est pas imposable.

MON CONJOINT PEUT-IL ADHÉRER ?

Oui, votre conjoint peut adhérer à la garantie MGAS Obsèques entre 40 et 75 ans inclus.

MES PROCHES BÉNÉFICIENT-ILS D'UN SOUTIEN LE MOMENT VENU ?

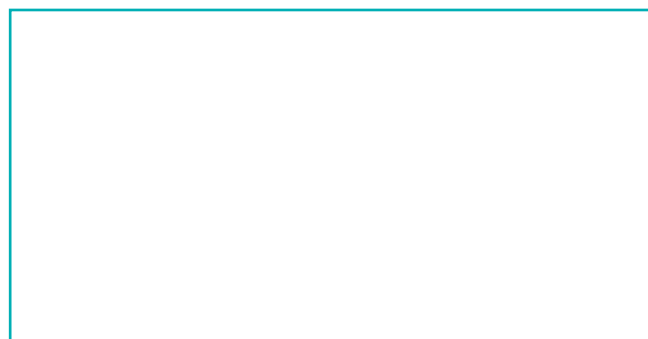
Oui, grâce à l'assistance, vos proches bénéficient d'une aide et d'une écoute. En cas de décès loin du domicile, la MGAS organise la prise en charge du transport du corps ainsi que le rapatriement de vos proches.

IMA Assistance :

05 49 34 81 11 OU (+33) 5 49 34 81 11 depuis l'étranger.

Les + de la garantie MGAS Obsèques

- Une garantie viagère (qui vous protège tout au long de votre vie),
- Une cotisation fixe pendant toute la durée du contrat,
- Une assistance complète pour accompagner vos proches dans leurs démarches,
- Aucune formalité médicale.



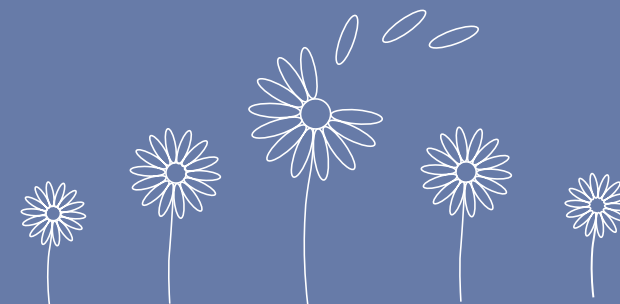
mgas.fr

Contacts :

- 📞 Tél. 01 44 10 55 55 (n° non surtaxé)
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
- ✉️ contact@mgas.fr



MGAS SERVICE RELATION ADHÉRENTS - TSA 30129 - 37206 Tours Cedex
E-mail : relation.adherents@mgas.fr - Fax : 01 44 10 55 34
MGAS SIÈGE SOCIAL : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15
Mutuelle au Livre II du Code de la mutualité - N° Siren 784 301 475



mgas
MUTUELLE SANTÉ | PRÉVOYANCE | SERVICES

MGAS OBSÈQUES

Je choisis la sérénité pour moi et mes proches

La MGAS me propose une solution permettant de prévoir le financement de mes obsèques et d'accompagner mes proches le moment venu.

3 mois offerts !

Pour toute première adhésion à date d'effet avant le 31/01/2024.



Pourquoi j'adhère au contrat MGAS Obsèques ?

Le coût moyen des obsèques en France est d'environ 4 000 €. Il varie fortement en fonction des prestations choisies et du lieu de la cérémonie. En adhérant à la garantie MGAS Obsèques je règle une question importante, **sereinement**.

Un seul contrat pour prévoir mes obsèques



JE BÉNÉFICIE DE 3 MOIS OFFERTS

- Pour toute première adhésion à date d'effet avant le 31 janvier 2024.

ET DE 10 % DE RÉDUCTION SUR LA COTISATION

- De chaque contrat en cas d'adhésion simultanée avec mon conjoint.



La MGAS, un gage de qualité :

- La seule mutuelle référencée par les ministères de la Santé et du Travail,
- Plus de 70 000 personnes protégées,
- 95 collaborateurs,
- Une qualité de gestion de sa relation adhérents certifiée ISO 9001:2020.



Obsèques*



Je prévois dès aujourd'hui le financement de mes obsèques et évite à mes proches de les assumer financièrement.

Je peux adhérer entre 40 et 75 ans sans questionnaire de santé et je suis couvert(e) immédiatement en cas de décès par accident et au bout d'un an en cas de décès par maladie. Mon conjoint peut également adhérer même s'il n'est pas adhérent à la MGAS.

Je choisis le montant du capital qui servira à financer mes obsèques.

| Capital Obsèques | | |
|------------------|---------|----------------|
| Minimum | Maximum | Par tranche de |
| 2 000 € | 8 000 € | 1 000 € |

Le capital sera versé à la personne ayant réglé mes obsèques ou directement à l'entreprise de pompes funèbres sous 48 heures ouvrées dès réception des documents nécessaires au règlement. Le capital assuré est exonéré des droits de succession.

Ma cotisation est fixée à la date de mon adhésion et n'évolue pas dans le temps quelle que soit l'évolution de mon état de santé ou mon âge. Plus j'adhère tôt, plus ma cotisation est faible.

Par exemple :

| | Âge à la souscription | Capital garanti 2 000 € | Par tranche supplémentaire de 1 000 € |
|--|-----------------------|-------------------------|---------------------------------------|
| | 55 ans | 8,40 € | 4,00 € |
| | 75 ans | 19,40 € | 9,50 € |

Assistance*



Je suis couvert(e) partout dans le monde. Sur simple appel téléphonique, l'assistance organise et prend en charge le transport du corps si le décès survient à plus de 50 km de mon domicile.

Le moment venu, l'assistance apporte à mes proches une écoute psychologique et une aide dans les formalités administratives pour faire face aux démarches.

*L'ensemble des garanties évoquées dans ce document s'applique dans les limites, plafonds, et conditions définies dans le Règlement Mutualiste.

Devis gratuit
et sans engagement

Je souhaite en savoir plus sur la garantie MGAS Obsèques ?

Je complète et retourne le formulaire !

Astuce : je le prends en photo et le transmets par e-mail à « serenite@mgas.fr »

Mes informations personnelles

Civilité
Nom, Prénom
Date de naissance / /
Adresse
Code postal Ville
Téléphone
Jour et heure de rappel souhaités
Adresse e-mail
Montant du capital souhaité :

2 000 € 3 000 € 4 000 € 5 000 €
 6 000 € 7 000 € 8 000 €

Mon conjoint

Mon conjoint souhaite recevoir une proposition ? Oui Non
Si oui, merci d'indiquer sa date de naissance :/...../.....
Montant du capital souhaité :

2 000 € 3 000 € 4 000 € 5 000 €
 6 000 € 7 000 € 8 000 €

La protection des Données Personnelles collectées et traitées constitue un enjeu majeur pour la MGAS conformément à la réglementation (RGPD et autres Codes). Pour en savoir plus sur le responsable de traitement et les partenaires, les traitements effectués, leurs finalités, les catégories de données concernées, les particularités, vous pouvez consulter notre charte « Vie privée » disponible en suivant le lien <https://mgas.fr/charte-vie-privee>. Elle précise également la liste et les modalités d'exercice de vos différents droits ainsi que les choix possibles, en particulier en matière de consentement et de gestion des traceurs.

Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) - Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Enregistrée au répertoire SIREN sous le n°784 301 475. Siège social - 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.